



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 juillet 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009)

#### I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution de l'ensemble de ses tâches. Le rapport qui suit est le quatrième à être soumis en application de cette résolution.

2. Le présent rapport fait le point des activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis le rapport précédent (S/2010/240), en date du 14 mai 2010, établi en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009), ainsi que des faits nouveaux concernant l'Iraq observés sur la scène régionale et internationale. Il rend aussi compte des activités de mon Représentant spécial pour l'Iraq, Ad Melkert, des questions opérationnelles et des problèmes de sécurité.

#### II. Évolution de la vie politique et des conditions de sécurité en Iraq

##### A. Élections nationales

3. Le 14 mai 2010, la Haute Commission électorale indépendante a achevé le nouveau décompte des bulletins de vote pour le gouvernorat de Bagdad, qui avait été demandé par le Groupe judiciaire électoral. L'exercice a consisté à passer en revue plus de 2,5 millions de bulletins déposés dans plus de 11 000 bureaux de vote. Cette opération d'importance pour la Haute Commission a été réalisée dans un esprit d'ouverture et de transparence, en présence de membres des partis politiques, d'observateurs nationaux et internationaux, des médias et de représentants de l'ONU.

4. Le nouveau décompte n'a fait apparaître aucune fraude ni irrégularité majeure. Le 16 mai, la Haute Commission a annoncé que l'attribution des sièges au Parlement demeurerait identique : la liste Al-Iraqiya conserverait 91 des 325 sièges et la Coalition pour l'état de droit 89 sièges. Toutefois, à la suite du nouveau décompte, deux candidats qui devaient obtenir un siège à l'issue des résultats



préliminaires se sont vus remplacés par d'autres candidats de leurs entités politiques respectives.

5. Pendant la période considérée, les organes judiciaires pertinents ont été saisis d'un certain nombre d'autres recours, notamment de plaintes émanant de la Coalition pour l'état de droit selon lesquelles certains candidats d'autres entités politiques qui avaient été élus ne satisfaisaient pas aux critères d'éligibilité. La Coalition a demandé l'annulation des suffrages exprimés pour les entités politiques des candidats disqualifiés, mais la demande a été rejetée par le Groupe judiciaire électoral.

6. Le Groupe judiciaire électoral et la Cour de cassation, agissant dans le cadre de leurs attributions respectives, se sont prononcés sur tous les recours en suspens. Le 2 juin, la Cour suprême fédérale, après s'être prononcée sur tous les recours en suspens, a, conformément à son mandat constitutionnel, validé les noms des 325 candidats élus au Conseil des représentants, mettant ainsi un point final au processus électoral.

## **B. Processus de formation du Gouvernement**

7. En application de la Constitution iraquienne, qui stipule que la première réunion parlementaire doit être tenue dans les 15 jours suivant la ratification des résultats des élections, la séance inaugurale du Conseil des représentants nouvellement constitué s'est tenue le 14 juin. Au cours de cette réunion, les membres récemment élus ont prêté serment, puis le Président par intérim du Parlement a suspendu la séance pour dégager du temps pour les négociations concernant les postes clefs, notamment celui de Président du Parlement, de Président de la République et de Premier Ministre. La date de la réunion suivante n'a pas été fixée.

8. Le 11 juin, la Coalition pour l'état de droit et l'Alliance nationale iraquienne ont annoncé qu'elles fusionnaient pour donner naissance à une nouvelle coalition connue sous le nom d'Alliance nationale. Bien que revendiquant le droit, en tant que bloc parlementaire majoritaire, de former le nouveau gouvernement, l'Alliance nationale n'est pas encore parvenue à désigner son candidat au poste de Premier Ministre. Dans le même temps, Al-Iraqiya, rejetant la demande de l'Alliance nationale, entend conserver son « droit constitutionnel » de former le nouveau gouvernement en se fondant sur les résultats des élections.

9. Après s'être réunis pour la première fois le 12 juin, le Premier Ministre, Nouri al-Maliki, et le chef du parti Al-Iraqiya, Ayad Allawi, se sont rencontrés à plusieurs autres occasions pour tenter de débloquer la situation. Les deux dirigeants ont, semble-t-il, abordé un certain nombre de questions relatives au processus de formation du gouvernement, et souligné notamment l'importance de former un gouvernement sans exclusive fondé sur un large consensus politique. Plus tôt, la Coalition de l'état de droit et la liste Al-Iraqiya étaient convenues de créer des comités chargés d'élaborer le futur programme du gouvernement et d'examiner l'attribution des postes. Dans le même temps, les dirigeants des principaux blocs politiques se sont également, chacun de son côté, consultés avec le grand ayatollah Ali al-Sistani, lequel a conservé sa neutralité politique et s'est déclaré favorable à la prompt formation d'un gouvernement fondé sur un partenariat national.

### C. Évolution de la situation sur le plan régional

10. Le 9 mai, le Président iraquien, M. Jalal Talabani, s'est rendu au Caire pour s'entretenir avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Amr Mousa, et le Président égyptien, Hosni Mubarak. Le 28 juin, il a participé au Sommet arabe à cinq organisé en Jamahiriya arabe libyenne aux fins d'étudier les moyens de réorganiser et de redynamiser la Ligue des États arabes en vue de renforcer encore l'action conjointe des pays arabes. Le prochain sommet se tiendra en 2011 à Bagdad.

11. Le 8 juillet, le Premier Ministre, M. al-Maliki, s'est rendu à Beyrouth pour rendre hommage à l'ayatollah chiïte Sayyed Mohammad Hussein Fadlallah, décédé le 4 juillet. Il a rencontré le Premier Ministre libanais, M. Saad Hariri, afin de resserrer les liens bilatéraux entre l'Iraq et le Liban et de proposer des solutions pour rétablir et renforcer les relations diplomatiques de l'Iraq avec les États arabes.

12. Le Président du Gouvernement régional du Kurdistan, M. Massoud Barzani, a effectué une visite de cinq jours à Ankara, du 2 au 6 juin, au cours de laquelle il a rencontré le Président turc, M. Abdullah Gül, le Premier Ministre, M. Recep Tayyip Erdoğan, et le Ministre des affaires étrangères, M. Ahmet Davutoğlu, afin d'examiner des questions d'intérêt commun portant notamment sur la sécurité, l'économie et l'énergie.

13. Au cours de la période considérée, les tensions se sont aggravées le long de la frontière entre la Turquie et l'Iraq, des éléments du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) ayant annoncé la fin du cessez-le-feu unilatéral décrété par le Parti et mené des attaques terroristes en Turquie depuis le nord de l'Iraq. En réaction, les forces armées turques ont bombardé des positions du PKK sur le territoire iraquien.

14. L'artillerie iranienne a, semble-t-il, bombardé des positions contrôlées par le Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK) dans le district de Qlladiza Guman (gouvernorat d'Erbil). Ces attaques ont donné lieu à l'organisation de manifestations devant le complexe de la MANUI à Erbil et les bureaux du Consulat iranien de Basra et Erbil. Ces incidents auraient entraîné le déplacement de plusieurs centaines de familles dans les zones touchées.

15. Le 26 mai, le Gouvernement iraquien a annoncé la dissolution de la compagnie aérienne Iraqi Airways, en réponse à une action en justice qu'avait engagée Kuwait Airways pour la confiscation de plusieurs appareils pendant la première guerre du Golfe. Les avocats koweïtiens ont déclaré que leur Gouvernement prendrait les mesures qui s'imposent pour préserver ses intérêts.

16. Le 20 juin, mon Représentant spécial s'est rendu au Koweït pour y rencontrer le Premier Ministre, le cheikh Naser Al-Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah, et le Sous-Secrétaire du Ministère des affaires étrangères, M. Khaled Sulaiman Al-Jarallah. Ceux-ci ont souligné qu'il importait de trouver rapidement une solution aux questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït, et en particulier que l'Iraq devait s'acquitter des obligations internationales qui lui étaient imposées par le Conseil de sécurité. Ils ont également dit espérer que le nouveau Gouvernement iraquien continuerait à promouvoir la normalisation des relations entre l'Iraq et ses voisins, notamment le Koweït.

17. Je constate avec regret que, malgré les demandes réitérées qui lui ont été adressées, le Gouvernement iraquien ne s'est toujours pas, déclaré disposé à

poursuivre la mise en œuvre du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, prescrit par la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité, et à verser la part qu'il doit au titre du financement additionnel, soit 600 000 dollars des États-Unis. Ces deux conditions sont nécessaires pour permettre la poursuite du projet compte tenu du report de la phase finale des travaux d'entretien, qui doit être mise en œuvre par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.

#### **D. Évolution de la situation sur le plan international**

18. Le 15 juin, après avoir entendu un exposé de mon Coordonnateur de haut niveau pour la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et la restitution des biens koweïtiens, M. Gennady Tarasov, en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Coordonnateur jusqu'en décembre 2010. Le Conseil a noté que la période de renforcement de la confiance et de la coopération entre l'Iraq et le Koweït, qui avait débuté en avril 2009, avait porté ses fruits. Les membres du Conseil ont toutefois constaté qu'aucune dépouille mortelle de nationaux du Koweït ou d'États tiers n'avait été trouvée et qu'on n'avait que peu progressé sur la question de savoir ce qu'il était advenu des archives nationales koweïtiennes. Il a également salué la décision du Gouvernement koweïtien de financer un projet d'un coût de 974 000 dollars des États-Unis qui, parrainé par la MANUI et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, a pour objet de contribuer à donner au Ministère iraquien des droits de l'homme les moyens de procéder à l'exhumation de charniers et à l'identification des personnes disparues.

19. Le 12 juillet, le Contrôleur de l'ONU a présenté au Conseil de sécurité le deuxième rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 3 de la résolution 1905 (2009), qui traite des dispositions relatives au versement du produit des exportations de pétrole et de gaz au Fonds de développement pour l'Iraq. Le deuxième rapport trimestriel établi par le Gouvernement iraquien en application du paragraphe 5 de cette résolution a également été présenté par le Chef du Comité d'experts financiers, M. Abdul Basit Turki Saeed, qui a donné un aperçu des projets irakiens concernant le régime futur du Fonds.

### **III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq**

#### **A. Activités menées dans le domaine politique**

20. Tout au long du processus de formation du Gouvernement, mon Représentant spécial a entretenu des relations étroites avec les dirigeants des blocs et les hauts responsables gouvernementaux afin de faciliter la sortie de l'impasse. Il a eu pour interlocuteurs le Premier Ministre, M. Al-Maliki, le Président du Gouvernement régional du Kurdistan, M. Barzani, le dirigeant de la liste Al-Iraqiya, M. Allawi, les vice-présidents, MM. Adel Abdel Mahdi et Tariq Al-Hashimi, le Ministre du pétrole, M. Hussein Shahrastani, les Vice-Premiers Ministres, MM. Rowsch Schaways et Rafi al-Issawi, et le Président par intérim du Parlement, M. Fouad Massoum. Pendant ces réunions, mon Représentant spécial a souligné la nécessité de former un

gouvernement sans exclusive et de respecter la Constitution de l'Iraq. Il a également encouragé les parties à élargir les négociations bilatérales pour en faire un cadre de pourparlers collectifs, destinés à parvenir à un règlement politique. Il a offert que la MANUI apporte son concours au processus, pour autant que toutes les principales parties le sollicitent.

21. Le 29 juin, mon Représentant spécial pour l'Iraq s'est rendu dans la région du Kurdistan pour discuter de la formation du Gouvernement, de la situation dans la province de Ninive et de questions plus générales relatives au règlement des différends frontaliers internes. Il y a rencontré notamment le Président du Gouvernement régional du Kurdistan, M. Barzani, son Premier Ministre, M. Barham Saleh, le Président du Parlement, M. Kamal Kirkuki, et le Ministre de l'Intérieur, M. Kareem Sinjari. Il s'est également entretenu par téléphone avec le Gouverneur de Ninive, M. Atheel Nujaifi. Le Président, M. Barzani, a confirmé que, bien que l'Alliance kurde n'ait pas encore déclaré son soutien à un grand bloc en particulier, il était résolu à jouer un rôle constructif dans les négociations, notamment en servant d'intermédiaire si les parties le souhaitaient.

## **B. Assistance électorale**

22. La Mission a continué d'apporter une assistance technique à la Haute Commission électorale indépendante pendant le nouveau décompte des voix et la ratification des résultats, donnant notamment des conseils sur l'élaboration de procédures pour le nouveau décompte et sur les modalités d'organisation, comme l'agencement du centre destiné au nouveau décompte et le transport et la manipulation des bulletins. La MANUI a également déployé des fonctionnaires recrutés sur le plan international au centre pendant le décompte. Grâce à sa présence constante, la MANUI a pu suivre de près le déroulement des opérations, ce qui a contribué à donner à toutes les parties prenantes confiance dans le processus et ses résultats.

23. La Mission a également continué d'aider la Haute Commission à régler les questions soulevées par les recours et contestations traités par les organes judiciaires compétents, et à établir le résultat final de l'élection aux fins de sa ratification par la Cour suprême fédérale. En outre, elle l'a aidée à planifier plusieurs conférences destinées à tirer les enseignements des élections, et à trouver des moyens d'améliorer sa capacité opérationnelle en vue des élections et référendums futurs. Enfin, la MANUI aide aussi la Haute Commission à planifier les prochains scrutins, notamment les élections aux conseils des gouvernorats de la région du Kurdistan, dont les autorités du Gouvernement régional du Kurdistan ont repoussé la tenue à 2011.

## **C. Efforts de facilitation du processus politique sur les questions arabo-kurdes**

24. Afin de relancer les efforts de normalisation des relations arabo-kurdes au nord du pays, la MANUI a appuyé un dialogue engagé à l'initiative du Gouvernement, qui visait à mettre un terme au boycottage du Conseil de la province de Ninive, et organisé, les 3 avril et 15 mai, deux réunions entre la liste Fraternité Ninive et la liste Hadba. Les discussions ont porté sur des questions relatives à la sécurité et sur

le transfert depuis Ninive de détenus (qui se trouvent actuellement dans la région du Kurdistan), ainsi que sur le partage des pouvoirs à la tête du Conseil provincial de Ninive. Des membres du Comité pour les détenus, créé dans le cadre des négociations de Ninive, se sont rendus à plusieurs reprises dans des établissements pénitentiaires d'Asayesh, dans la région du Kurdistan.

25. La Mission a également organisé, dans le cadre du dialogue concernant la province de Ninive, deux autres réunions du nouveau Comité des communautés ethniques et religieuses, auxquelles ont participé notamment des représentants des communautés chrétienne, shabak, turkomane et yézidie, ainsi que des représentants de l'administration de Ninive, du Gouvernement régional du Kurdistan et du Gouvernement iraquien. Les débats ont porté sur les besoins des diverses communautés en matière de sécurité et sur la protection de leurs droits juridiques, politiques et fondamentaux. Trois sous-comités ont été chargés des questions relatives à la sécurité, aux services et à l'éducation ainsi qu'aux droits culturels, politiques et administratifs. La MANUI a également continué d'aider à promouvoir une série de mesures visant à instaurer la confiance à Kirkuk, qui concernaient les demandes de restitution de biens et de réparation, les droits en matière d'éducation et les questions relatives aux détenus. Après le blocage de quatre mois qui a suivi les élections, le Comité des biens de Kirkuk a recommencé à se réunir en juin, grâce à l'assistance technique fournie par la MANUI.

#### **D. Assistance humanitaire, reconstruction et développement**

26. Je souhaite féliciter le Gouvernement iraquien d'avoir achevé l'élaboration du Plan national de développement pour l'Iraq (2010-2014), qui a été lancé le 4 juillet dernier par le Premier Ministre. Je trouve encourageante la dynamique positive entretenue par le Gouvernement iraquien et la communauté internationale en ce qui concerne les mesures nationales de planification, notamment la signature du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2011-2014, qui illustre la volonté de tous les partenaires d'assurer la prise en mains des opérations au niveau national, conformément aux principes de la Déclaration de Paris. Je souhaite tout particulièrement remercier le Ministre du plan, de la coopération et du développement et son cabinet ainsi que l'ensemble des donateurs pour leur appui continu à l'équipe de pays des Nations Unies et leur engagement tout au long de ce processus.

27. De même, je salue les progrès accomplis dans l'intégration des activités de mise en œuvre de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de l'équipe de pays des Nations Unies relatives aux priorités en matière d'édification de l'État et de consolidation de la paix, en vue de la mise en place d'une approche de programmation intégrée qui aidera les communautés, qui ont besoin que les solutions politiques et de développement soient harmonisées. De grandes équipes spéciales intégrées se consacrent à des domaines importants tels que la gestion des ressources en eau (sous la direction de mon Représentant spécial adjoint pour le développement), le recensement et l'état civil [sous la direction du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)], et la réforme du filet de sécurité sociale [sous la direction du Programme alimentaire mondial (PAM)]. Je salue les efforts de mon Représentant spécial qui, avec ses adjoints, a réussi à mettre en place un processus pleinement intégré.

28. L'équipe spéciale intégrée chargée de la gestion des ressources en eau a élaboré, en partenariat avec le Gouvernement, un plan visant à aider l'Iraq à gérer ses ressources en eau. Avec l'appui du Département des affaires politiques, l'équipe spéciale a préparé un document de réflexion décrivant les interventions prévues pour l'année à venir, définies en fonction des priorités, et leur raison d'être. Ces interventions seront menées dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elles ont pour objet d'appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en apportant un socle de connaissances spécialisées et en dotant le Gouvernement iraquien de la capacité nécessaire pour assurer à l'avenir une bonne gestion de ses ressources en eau.

29. D'autres grands projets menés conjointement par la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) comme organisme coordonnateur, visent notamment à appuyer le développement des secteurs public et privé par des études approfondies et des consultations avec les parties prenantes en vue de déterminer les principales difficultés et les possibilités à exploiter. Ces projets phares, qui portent principalement sur la création d'emplois et la planification de la croissance tout en veillant à la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, bénéficient d'un financement global de 87 850 000 dollars. Ils sont complétés par un certain nombre de projets sectoriels et constituent la base de l'appui à long terme des Nations Unies au développement en Iraq.

30. Une équipe interorganisations composée d'experts du suivi et de l'évaluation a aidé le Ministère du plan, de la coopération et du développement à élaborer un cadre national de suivi pour le Plan national de développement. Un atelier sur ce thème s'est tenu à Erbil du 14 au 18 juin. Un deuxième atelier, organisé en partenariat avec la United States Agency for International Development (USAID) et avec l'aide du Centre d'Oslo pour la gouvernance du PNUD, a eu lieu du 6 au 8 juillet. Il était consacré à l'examen des objectifs de gouvernance contenus dans le Plan national de développement et à l'élaboration d'indicateurs appropriés. Parallèlement, des progrès ont été faits dans l'établissement d'un cadre harmonisé de suivi des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui viendra compléter le cadre de suivi relatif au Plan national de développement.

31. Avec l'appui du FNUAP, le Ministère de la jeunesse et des sports et l'Organisme central de statistiques ont publié une étude nationale sur la jeunesse iraquienne. Cette étude fournit des informations sur l'éducation et les taux de scolarisation, l'emploi, la santé en général et la santé de la reproduction, l'utilisation des médias et le partenariat social, et la citoyenneté. D'autres organismes des Nations Unies, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont participé à l'étude.

32. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies apportent leur aide aux préparatifs du recensement national, qui devrait se dérouler en octobre 2010. L'organisme public chargé du recensement, l'organisme central des statistiques et des technologies de l'information et son partenaire d'exécution, le FNUAP, ont mené à bien un projet pilote.

33. En Iraq, divers groupes ont encore besoin d'aide humanitaire. Assurer à ces groupes, et notamment aux personnes déplacées, aux rapatriés et aux réfugiés, l'accès à des services essentiels, comme une éducation de qualité, des services de

santé et de nutrition, un logement ou des services de distribution d'eau et d'assainissement, reste une priorité pour l'équipe de pays. Entre le début du mois de janvier et la fin du mois de mai, 46 430 personnes déplacées et 12 170 réfugiés sont rentrés chez eux, dont 9 100 personnes déplacées et 2 160 réfugiés pour le seul mois de mai. À ce jour, Bagdad et Qadissiyah y ont accueilli le plus grand nombre de réfugiés (30 % et 20 % respectivement), tandis que Diyala et Bagdad ont accueilli le plus grand nombre de personnes déplacées (54 % et 43 % respectivement). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations et l'OMS continuent de fournir des services d'information aux rapatriés et aux réfugiés pour qu'ils aient accès à des services leur assurant un retour dans la dignité et la sécurité. Parallèlement, l'assistance technique au Ministère des émigrés et des déplacés se poursuit, afin de développer une plus grande aptitude à maintenir les dispositifs permettant les retours. Le 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, le HCR a organisé plusieurs manifestations visant à sensibiliser le public aux problèmes rencontrés par les personnes déplacées, les réfugiés et les rapatriés en Iraq et dans la région. J'aimerais inviter le nouveau gouvernement à veiller à ce que le bien-être des populations irakiennes vulnérables demeure au cœur de ses programmes d'investissement social.

34. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en partenariat avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, fournit un appui technique au Fonds d'intervention humanitaire renforcée pour l'Iraq, une initiative d'envergure nationale destinée à aider les populations vulnérables à protéger leurs moyens de subsistance et à répondre à des besoins non satisfaits ou urgents résultant de lacunes géographiques, sectorielles ou financières dans l'action humanitaire du Gouvernement. Au mois de juin 2010, le Fonds avait financé 54 projets mis en œuvre dans 74 secteurs et exécutés avec l'aide de neuf organisations non gouvernementales internationales et de 32 organisations non gouvernementales locales.

35. Actuellement, mon équipe présente en Iraq prépare une campagne de sensibilisation portant sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sera lancée en même temps que la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en septembre sur la question. Le Gouvernement irakien à tous les niveaux, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé seront invités à promouvoir les efforts entrepris par l'Iraq pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. L'Iraq a fait des progrès dans la lutte contre la faim, la promotion de l'égalité des sexes et la réduction de la mortalité infantile, mais il reste encore à faire dans un certain nombre d'autres domaines, notamment pour améliorer le taux de scolarisation dans le primaire, faire reculer le chômage et améliorer l'accès aux services de base dans certaines zones urbaines et rurales du pays. Les actions d'information et de sensibilisation actuellement mises en œuvre par le groupe de travail interorganisations sur le VIH/sida et l'équipe spéciale pour l'égalité des sexes contribueront également à cette campagne.

36. Depuis la mi-mai, des bombardements transfrontaliers dans la région nord-est du Kurdistan ont été à l'origine de nouveaux déplacements de population. Je reste profondément préoccupé par les récents événements survenus le long de la frontière et le nombre de victimes civiles. Plusieurs centaines de familles ont fui les villages des zones touchées et nombre d'entre elles ont trouvé refuge dans le gouvernorat de



Souleimaniyeh, où elles reçoivent une aide des Nations Unies et d'autres intervenants humanitaires.

37. Ma Coordinatrice de l'assistance humanitaire pour l'Iraq continue de conduire les travaux menés par l'équipe de pays humanitaire pour déterminer les besoins des civils et travaille en étroite collaboration avec des partenaires et les autorités locales pour veiller à ce que ces besoins soient satisfaits. À ce propos, je salue l'action que mène actuellement l'OMS pour aider le Gouvernement iraquien à renforcer ses services médicaux d'urgence afin qu'ils soient mieux à même de répondre aux incidents qui font de très nombreuses victimes. Je constate avec une vive inquiétude que les attaques visant les minorités et des personnalités politiques se poursuivent, et que ce sont les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les minorités, qui souffrent le plus des pressions exercées sur la présence humanitaire.

38. L'Iraq continue de rencontrer des difficultés en ce qui concerne l'alimentation en électricité, ce qui a des conséquences importantes sur les conditions de vie les plus élémentaires de la population ainsi que sur l'activité économique dans différentes parties du pays. En juin, des températures inhabituellement élevées, des coupures d'électricité prolongées et une pénurie de carburant ont entraîné de violentes émeutes civiles à Bassorah. Sous la direction du PNUD, l'équipe de pays des Nations Unies collabore avec le Ministère de l'électricité pour trouver une solution à certains de ces problèmes. Les coupures d'électricité pourraient provoquer de nouveaux troubles sociaux et politiques si aucun progrès n'est réalisé dans ce secteur, car les attentes restent importantes en ce qui concerne l'alimentation en électricité et la fourniture des autres services de base.

39. Le plan d'action humanitaire pour l'Iraq est financé à hauteur de 32 %. Toutefois, 12 % seulement des fonds sont nouveaux, la différence provenant de fonds de 2009 non utilisés. Cet écart est préoccupant car les besoins humanitaires dans certaines régions de l'Iraq dépassent les moyens dont le Gouvernement dispose actuellement pour y répondre. L'aide que pourrait apporter les Nations Unies et leurs partenaires est freinée par le manque de financement. Le 25 mai, ma Coordinatrice de l'assistance humanitaire a fait un exposé sur la question devant les États Membres réunis à Genève et présenté un scénario qui a reçu l'appui d'autres acteurs humanitaires internationaux. Par conséquent, je demande aux États Membres d'envisager d'accroître leur soutien au plan d'action humanitaire pour l'Iraq et aux efforts humanitaires déployés par l'équipe de pays des Nations Unies. Cet appui sera déterminant pour répondre rapidement à des besoins humanitaires urgents, par exemple des épidémies.

40. Le 27 juin, le comité directeur du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement a approuvé les derniers projets utilisant les fonds restants, avant l'échéance fixée au 30 juin 2010, et le transfert des fonds vers les organisations participantes des Nations Unies est en cours. Je félicite l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement iraquien au sujet du fonds d'affectation spéciale qui, en plus d'être le premier et le plus ancien fonds d'affectation spéciale multidonateur des Nations Unies, et aussi le premier à avoir approuvé l'allocation de la totalité des ressources disponibles et qui va maintenant être clos. Selon les chiffres du Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, le montant total des versements des donateurs s'élève à 1 milliard 350 millions de dollars des États-Unis, dont 1 milliard 340 millions ont été

approuvés et 1 milliard 330 millions ont été transférés, pour un total de 190 projets. Suite à l'accord donné dans ce sens par le Comité directeur à sa réunion du 10 juin, l'équipe de pays des Nations Unies examine actuellement la possibilité de créer un nouveau fonds d'affectation pour le nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Iraq.

## **E. Droits de l'homme**

41. Je suis préoccupé par la situation générale des droits de l'homme dans le pays, en particulier les nombreuses attaques aveugles et ciblées contre la population civile. On continue de faire état d'actes de violences et d'assassinats ciblés à l'encontre de hauts responsables politiques, de membres nouvellement élus du Conseil des représentants, de membres des médias et des minorités ethniques et religieuses. En mai, environ 100 étudiants chrétiens qui se rendaient en bus à l'Université de Mosul ont été blessés et un passant a été tué lorsque deux bombes d'accotement ont explosé à leur passage. En avril, environ 50 civils ont été tués par des bombes qui ont explosé dans des quartiers chiites de Bagdad. En mai et en juin, des personnalités politiques ont également été visées par des attentats aveugles : les cinq membres de la famille d'un membre du Conseil de l'éveil, dont trois enfants, ont été tués à Bagdad; un membre nouvellement élu du Conseil des représentants, Bashar Hamid Al-Egaidi, a été assassiné à Mosul; et un candidat à la députation, Fares Jasim Al Jabour, a été tué le 5 juin dans sa maison à l'ouest de Mossoul. Des journalistes et des membres des médias continuent d'être pris pour cibles dans des attaques qui visent à restreindre la liberté d'expression et d'opinion. Un journaliste indépendant de 23 ans, Sardasht Othman, kidnappé hors de l'Université de Salahadin à Erbil, a été retrouvé mort par balle le 6 mai près du bureau de l'Union patriotique du Kurdistan à l'est de Mossoul. M. Othman était connu pour les articles critiques qu'il avait rédigés sur les membres du Gouvernement. Le Gouvernement régional du Kurdistan enquête actuellement sur cette affaire.

42. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a continué de surveiller les prisons d'État à Kirkouk, Bassora et Erbil où des conditions déplorables ont été signalées. Le Bureau des droits de l'homme a indiqué que le centre de détention de Bassora ne respectait pas les normes internationales minimales pour ce qui est des installations matérielles. Un autre incident inquiétant s'est produit le 12 mai : sept détenus sont morts étouffés pendant leur transfert du pénitencier d'Al-Taji au centre de détention provisoire d'Al-Tasfirat à Bagdad. Selon certaines informations, des soldats iraqiens auraient transporté une centaine de détenus dans deux véhicules sans fenêtre ne pouvant contenir que 15 personnes.

43. Le 26 mai, le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a organisé et accueilli une réunion de coordination à laquelle ont participé des représentants des Ministères de la défense, de la justice, de l'intérieur, le directeur du Département des prisons relevant du Ministère des droits de l'homme et le Conseiller pour les droits de l'homme de l'ambassade américaine en Iraq. Cette réunion avait pour objectif d'élaborer un cadre de surveillance des prisons et centres de détention, de mettre en place un dispositif de partage de l'information et de répondre aux besoins des responsables gouvernementaux en matière de formation aux droits de l'homme. Tous les participants sont convenus de créer un comité directeur national chargé d'assurer le suivi des droits de l'homme en général, notamment dans les prisons iraqiennes. À Erbil, les efforts de renforcement des capacités se sont poursuivis par

l'entremise du Bureau des droits de l'homme de la MANUI et d'une organisation non gouvernementale internationale qui a organisé un séminaire sur le droit pénal international et les principes du droit à un procès équitable à l'intention de huit avocats pénalistes irakiens.

44. J'ai le plaisir d'annoncer que le 24 mai le Parlement régional kurde a promulgué une loi portant création d'une institution de défense des droits de l'homme, du Conseil indépendant des droits de l'homme qui doit remplacer le Ministère des droits de l'homme actuellement dissous du Gouvernement régional du Kurdistan. La MANUI travaillera avec le Gouvernement régional du Kurdistan pour renforcer les capacités de cette nouvelle institution importante.

45. Autre aspect positif, le 14 juin, le Tribunal fédéral irakien a promulgué une loi destinée à accroître le nombre de sièges attribués à la minorité yézidi au Conseil des représentants afin qu'il soit proportionnel à la population, compte tenu du dernier recensement national.

46. Le 26 juin, la MANUI a publié un communiqué de presse pour célébrer la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture, dans lequel elle a exhorté le Gouvernement irakien à ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Je lance un nouvel appel au Gouvernement irakien et le prie instamment d'envisager de ratifier cet important instrument international relatif aux droits de l'homme.

47. La situation au Camp d'Achraf n'est toujours pas réglée. Le 2 juillet, les forces américaines en Iraq se sont retirées de la base opérationnelle avancée Grizzly, qui a été transférée à l'armée irakienne. La MANUI suit attentivement la situation et se rend régulièrement dans le camp. Le Gouvernement irakien a fait part de son intention de réinstaller tous les résidents du Camp d'Achraf dans un autre endroit en Iraq et à une date qui restent encore inconnus. Il a également réaffirmé son attachement au respect des droits des résidents du camp et déclaré que le retrait des forces américaines en Iraq ne devrait pas avoir de répercussions sur les biens et services humanitaires qui leur sont fournis.

## **F. Sécurité et questions opérationnelles et logistiques**

48. Le retrait planifié des forces américaines en Iraq devrait avoir des conséquences sur la sécurité et l'appui logistique apporté à la MANUI. Une équipe de planification interdépartementale de l'ONU s'est employée à recenser d'autres mesures d'appui. Des réunions avec les représentants du Gouvernement des États-Unis sont régulièrement tenues pour assurer une transition sans heurt pendant cette période.

49. Pendant la période à l'examen, le directeur de projet du futur complexe intégré des Nations Unies à Bagdad est arrivé dans la zone de la mission où il a pris ses fonctions. Des rapports sur les progrès hebdomadaires ont été élaborés et communiqués au Département de l'appui aux missions, au Département de la sûreté et de la sécurité et au Département de la gestion. La planification du complexe est actuellement en cours. À Bassora et à Kirkouk, les missions de l'ONU se sont multipliées grâce à l'amélioration des transports aériens, de l'appui logistique et des capacités disponibles pour effectuer des missions en zone rouge. La MANUI envisage d'ouvrir de nouveaux locaux dans ces deux villes.

50. Al-Qaida en Iraq et l'État islamique d'Iraq poursuivent leurs efforts pour exacerber le sectarisme en ciblant les hauts responsables irakiens du Gouvernement, les forces de sécurité irakiennes et les pèlerins. Au début de juillet, environ 70 civils ont été tués et plus de 400 autres blessés à Bagdad pendant les six jours de commémoration d'une fête chiite. Ces incidents ont succédé à une attaque similaire en mai au cours de laquelle les forces de sécurité irakiennes et les civils qui se trouvaient dans les districts chiites du nord-est de Bagdad ont été les cibles d'attaques commises avec des armes de petit calibre et des engins explosifs improvisés qui ont tué 100 personnes et en ont blessé 400 autres en une seule journée. Ces groupes continuent d'identifier les activités de l'ONU en Iraq comme cibles d'attaques potentielles.

51. Depuis avril, diverses méthodes sont régulièrement employées lors des attaques commises à Bagdad où des groupes d'opposition armés s'emploient à redéfinir et à réutiliser des tactiques éprouvées contre des cibles telles que les civils chiites, les fonctionnaires de l'État et les officiers de rang supérieur des forces de sécurité irakiennes. La Zone internationale et l'aéroport international de Bagdad où l'ONU dispose de locaux continuent d'essayer des tirs indirects. Ils n'ont, à ce jour, pas causé de victimes ou de dégâts.

52. Malgré les opérations militaires régulièrement menées dans la ville de Mossoul, les groupes d'opposition armés ciblent toujours les forces de sécurité irakiennes et les civils. Dans la partie nord du centre de l'Iraq, la menace représentée par les véhicules piégés est toujours réelle, causant des incidents fréquents. La plupart des attaques semblent viser les forces de sécurité irakiennes, les fonctionnaires et les biens des autorités provinciales. Les tentatives d'assassinats de personnalités connues se poursuivent. Le Gouverneur d'Anbar a récemment échappé à une troisième tentative d'assassinat. Kirkouk a dans l'ensemble connu une certaine stabilité depuis la dernière période à l'examen. Le 8 juin, des coups de feu ont été tirés sur un convoi transportant des forces américaines en Iraq et des contingents de l'ONU à Kirkouk, blessant un soldat des forces américaines en Iraq. Aucun membre de la MANUI n'a été blessé et le convoi est immédiatement retourné à la base opérationnelle avancée.

53. Peu d'incidents se sont produits dans les provinces méridionales centrales et méridionales ces trois derniers mois. La plupart des incidents survenus dans ces régions sont des attaques perpétrées contre les forces américaines en Iraq au moyen d'engins explosifs improvisés. Le 5 juin, un projectile a été lancé sur un convoi qui transportait des forces américaines en Iraq et des contingents de l'ONU à Bassora; cet incident n'a fait aucune victime, mais un des véhicules a été endommagé.

#### **IV. Observations**

54. Le bon déroulement du processus électoral national organisé le 2 juin 2010 et la convocation du Conseil des représentants nouvellement élu le 14 juin ont constitué des événements importants pour le processus de transition démocratique en Iraq. Je crains toutefois que les retards constants imposés au processus de formation gouvernementale ne contribuent à faire naître une incertitude croissante dans le pays. Non seulement ils risquent de saper la confiance dans le processus politique, mais des éléments opposés à la transition démocratique en Iraq pourraient exploiter cette situation. Le nombre d'incidents liés à la sécurité survenus sur le

territoire iraquien, surtout au nord du pays et à Bagdad, notamment les attaques commises contre de nouveaux élus parlementaires et des pèlerins sont une cause de préoccupation majeure.

55. Dans ce contexte, j'exhorte tous les dirigeants des partis politiques à œuvrer de concert dans le cadre d'un vaste processus inclusif pour mettre fin à l'impasse actuelle. Maintenant que le peuple iraquien a exercé son droit de vote le 7 mars, il espère vivement que ses dirigeants approuveront la constitution que la passation de pouvoirs se déroulera de manière ordonnée et pacifique. Je suis convaincu que cela contribuera à instaurer la stabilité dans le pays et augmentera les chances de réconciliation nationale. Conformément à leur mandat, mon Représentant spécial et son équipe au sein de la MANUI sont disposés à apporter leur aide.

56. Une fois que le gouvernement sera formé, il sera indispensable que le nouveau Gouvernement, de concert avec le Conseil des représentants et d'autres parties prenantes, donne la priorité à la réconciliation nationale et commence à relever les nombreux défis politiques et constitutionnels auxquels se heurte toujours le pays. Il s'agit notamment des relations arabo-kurdes concernant : les zones contestées; le partage des revenus et l'adoption d'une loi sur les hydrocarbures; les relations entre les autorités fédérales, régionales et provinciales; le processus d'examen constitutionnel; et le renforcement des institutions de gouvernance et l'état de droit.

57. Promouvoir le dialogue et encourager les compromis dans les zones contestées contribueront grandement à l'instauration de la stabilité dans le pays. Dans ce contexte, je trouve encourageants les progrès actuellement enregistrés dans les pourparlers appuyés par la MANUI afin de mettre fin à l'impasse due au boycottage du Conseil de province de Ninive par les partis kurdes. Un accord contribuerait à apaiser considérablement les tensions dans les territoires contestés et restaurerait la confiance pour ce qui est de régler les questions arabo-kurdes au niveau national. J'encourage donc vivement le Comité de haut niveau pour les questions de sécurité, qui relève du mécanisme de sécurité combiné et comprend les Ministres de la défense et de l'intérieur, les Ministres de l'intérieur du Gouvernement régional kurde et des affaires peshmerga à poursuivre ses travaux. Conformément à son mandat, la MANUI est déterminée à aider toutes les parties prenantes à régler toutes les questions de sécurité qui font toujours l'objet d'un différend dans le nord de l'Iraq.

58. Il est également urgent et indispensable que le nouveau Gouvernement iraquien fasse tout son possible pour honorer dans les meilleurs délais le reste de ses obligations découlant du Chapitre VII de la Charte de l'ONU, notamment en ce qui concerne le Koweït. À cet égard, j'engage à nouveau l'Iraq à confirmer son engagement envers la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité, ainsi qu'envers ses frontières terrestres et maritimes avec le Koweït. Il importe également de réaliser des progrès dans le cadre du Projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït ainsi que de la question des ressortissants nationaux portés disparus et de la restitution des biens koweïtiens. J'estime que ces actions encourageraient le Conseil de sécurité à examiner le rapport que j'ai présenté en juillet 2009 en application de la résolution 1859 (2008) du Conseil de sécurité ainsi que les mesures à prendre aux fins de la pleine normalisation du statut international de l'Iraq. À cet égard, j'encourage vivement les voisins de l'Iraq à s'employer prioritairement à inciter le nouveau Gouvernement iraquien à régler les

questions d'intérêt mutuel. Ces efforts pourraient contribuer de façon appréciable à instaurer une plus grande stabilité dans toute la région.

59. L'autre défi important que le nouveau Gouvernement devra relever consiste à accélérer le rythme du développement et de la reconstruction dans le pays, tels que prévus dans le Plan de développement national. Les troubles qui se sont récemment produits à Bassora suite aux pénuries d'électricité et d'eau potable soulignent la nécessité urgente d'améliorer la fourniture de services essentiels et de créer des emplois. Je suis convaincu qu'une volonté concertée du Gouvernement, de l'ONU et de la communauté internationale permettra de générer une action harmonisée et coordonnée pour répondre aux besoins des Iraquiens, dans l'esprit des objectifs du Millénaire pour le développement et de la Déclaration de Paris. Je voudrais également souligner que les priorités en matière de développement recensées dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les programmes d'action humanitaire ininterrompus, y compris l'assistance vitale aux réfugiés et aux personnes déplacées, nécessiteront un complément de ressources des donateurs internationaux, outre les contributions substantielles déjà versées par le Gouvernement iraquien.

60. Étant donné que l'Organisation continue d'avoir des difficultés considérables à opérer en Iraq, la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies demeure une source de préoccupation majeure. Je suis donc reconnaissant à un certain nombre d'États Membres qui assurent la sécurité et l'appui logistique des contingents de l'ONU en Iraq. Le retrait planifié des forces américaines ne peut qu'avoir des répercussions sur l'ONU. La MANUI met actuellement au point de nouveaux dispositifs qui lui permettront à l'avenir de maintenir et de renforcer ses capacités opérationnelles. Cela nécessitera un appui financier important des États Membres si l'on veut que l'ONU s'acquitte pleinement de son mandat en Iraq.

61. L'ONU est déterminée à exécuter son mandat conformément à la résolution 1883 (2009) et à collaborer avec le Gouvernement iraquien. Je voudrais remercier mon Représentant spécial, le personnel de la MANUI, tant national qu'international, ainsi que le personnel des fonds, programmes et organismes des Nations Unies de la détermination dont ils font preuve pour aider le peuple et le Gouvernement iraquien dans des conditions très difficiles. Je les remercie vivement pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour reconstruire le pays.